

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

OUVERTURE D'UNE  
LIGNE DE  
TRESORERIE

Séance du 13 novembre 2020

N° BU2020-14

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 15  
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt, le treize novembre, à dix heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni au siège d'Annemasse Agglomération, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,  
Convocation du : 6 novembre 2020

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –  
M. Gabriel DOUBLET – M. Marin GAILLARD –  
Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Catherine BRUN –  
M. Benjamin VIBERT – M. Jean-Claude GEORGET –  
Mme Carole VINCENT – M. Sébastien JAVOGUES –  
M. Stéphane VALLI – Mme Nadine PERINET – M. Philippe  
MONET – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Aurélie  
CHARILLON

• Délégués excusés :

M. Christophe ARMINJON

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite contracter une ouverture de ligne de crédit. En 2019 une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 euros a été contractée pour les mêmes raisons, elle est soldée à ce jour. Une consultation a été adressée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, seule la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes nous a adressé une proposition. Ainsi, il est proposé de retenir cette offre et de signer un contrat de trésorerie selon les conditions suivantes :

- Montant 700 000 euros
- Durée 12 mois
- Taux d'intérêt : €STR + marge de 0.50% (dans l'hypothèse où l'€STR sera inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro)
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation 0.10%
- Frais de dossier : 1400 euros
- Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ouverture de crédit d'un montant de 700 000 euros, tel qu'énoncé ci-dessus pour les besoins ponctuels de trésorerie.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et tous les documents y afférent.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/11/20

Publié ou notifié le 19/11/20

Le Président,  
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads 'Métropole Française du Genevois' and 'R.F.' is at the bottom.